



PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 20h00
Mairie de ST GEORGES DES AGOUTS

Convocation et affichage :

29 mars 2024

Présents :

M. BERNARD Didier, Mme DUPONT Marion, M. LABEYRIE Philippe, Mme LABEYRIE Sabrina, Mme LEMAYEUX Aurore, M. GODICHAUD Jacques, Mme PENNETEAU Claudine, Mme RIBOT Françoise,

Procuration(s) :

Mme SOURZAT Annick donne pouvoir à Mme PENNETEAU Claudine.

Absent(s) :

Néant

Excusé(s) :

Mme SOURZAT Annick

Secrétaire de séance :

Mme ROBIN Marion

Président de séance :

M. BERNARD Didier

Le compte rendu de la séance du 5 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024

Amortissement des immobilisations et fongibilité des crédits

Vote du budget primitif 2024

Remplacement du tracteur tondeur

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : information sur l'avancement du dossier (phase : Projet d'Aménagement et de Développement Durables : PADD)

Logement communal 16 rue de Schweyen

Questions diverses

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024 / Délibération n°162024

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal 3 propositions de variation des taux de la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,65 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	17,26 %
Cotisation foncière des entreprises	22,53 %

Amortissement des immobilisations et fongibilité des crédits/ Délibération n°172024

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°212023 du Conseil Municipal, approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Sachant que pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligations de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisations ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- DE DEROGER à l'amortissement au prorata temporis pour les immobilisations amortissables (collectivités – de 3500) soit les subventions d'équipements versées et les frais d'études non suivis de réalisations et opter pour un amortissement en année pleine à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant l'acquisition des biens au motif que cette dérogation aura pour la collectivité un impact non significatif (les biens dans le champ des amortissements étant très peu nombreux et de montant modeste) à compter de l'exercice 2024,
- DE CONSERVER un vote par nature et par chapitre globalisé pour les deux sections et par opérations pour l'investissement.

Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présent à l'ensemble du Conseil Municipal les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT	
Dépenses :	81 669,96 € (dont 4 000 € de RAR)
Recettes :	81 669,96 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	325 857,02 €
Recettes :	325 857,02 €

Le Conseil Municipal approuve ces nouvelles propositions.

Remplacement du tracteur tondeur

Monsieur le Maire informe que de gros frais de réparation sont à prévoir sur le tracteur tondeuse JOHN DEER acheté en 2014.

De ce fait, Monsieur le Maire présente les devis ci-dessous qui tiennent compte de la reprise de l'ancien tracteur :

- ✓ SARL MJ MECANIQUE LOISIRS : Tondeuse autoportée, marque : JOHN DEERE, modèle : X350, **prix : 6 600,83 € HT**
- ✓ SARL MJ MECANIQUE LOISIRS : Tondeuse autoportée, marque : ISEKI, modèle : SXG216, **prix : 10 980,00 € HT**
- ✓ SARL MJ MECANIQUE LOISIRS : Tondeuse autoportée, marque : JOHN DEERE, modèle : X380, **prix : 8 898,33 € HT**

La SARL MJ MECANIQUE LOISIRS propose une reprise du tracteur tondeuse JOHN DEERE (modèle X165) acheté en 2014 pour un montant de 1 166,67 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'acquérir la tondeuse autoportée de la marque ISEKI, modèle SXG216, pour un montant de 10 980,00 € HT (dix mille neuf cent quatre-vingt euros), avec une reprise du tracteur tondeuse JOHN DEERE (modèle X165) acheté en 2014 pour un montant de 1 166,67 € HT (mille cent soixante-six euros). Le montant total de la dépense est de 12 063,06 € TTC (douze mille soixante-trois euros et six centimes).
- autorise le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : information sur l'avancement du dossier (phase PADD)

L'écriture du Plan d'Aménagement et du Développement Durables (PADD) arrive à son terme. Une dernière lecture doit être faite avant sa transmission au bureau d'étude.

Ce document est un élément essentiel pour la suite de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Logement communal 16 Rue de Schweyen

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie de la part d'un locataire. Ce courrier signale des problèmes de moisissures dans le logement. La commission communale des bâtiments se charge de cette affaire.

Préparation des élections européennes

Le bureau de vote sera tenu comme suit :

Dimanche 9 juin 2024		
8h00 à 11h30	11h30 à 14h15	14h15 à 18h00
SOURZAT Annick	GODICHAUD Joël	BERNARD Didier
PENNETEAU Claudine	LEMAYEUX Aurore	RIBOT Françoise
DUPONT Marion	LABEYRIE Sabrina	LABEYRIE Philippe

Questions diverses

Néant

La séance est levée à 22h15.

Fait à SAINT GEORGES DES AGOUTS
Le Maire, Didier BERNARD



BERNARD Didier	GODICHAUD Jacques	LABEYRIE Philippe	LABEYRIE Sabrina
LEMAYEUX Aurore	PENNETEAU Claudine	DUPONT Marion	SOURZAT Annick
RIBOT Françoise			